

Ce document présente succinctement les modifications introduites par la nouvelle version 6.2.00, éditée le 30 janvier 2014.

Les données des projets n'ayant pas franchi l'étape de l'engagement définitif (ED) à la date du présent avis devront être transférées sur cette nouvelle version.

Onglet 'Général'

Section 'Organisme'

Taux de remboursement T.P.S. % - Résidentiel (champ no.25)

- a) Retrait de la valeur '57,14' du menu déroulant, ce taux n'étant plus applicable;
- b) Modification du taux '0' pour '0,00' pour plus de cohérence.

Taux de remboursement T.V.Q. % - Résidentiel (champ no.28)

- a) Ajout de la valeur '56,40' applicable à tous les projets de volet I qui en font la demande ;
 - b) Ajout de la valeur '62,80' applicable à certains projets de volet III respectant les conditions d'admissibilité.
-

Onglet 'Budget de réalisation'

Assurances jusqu'à la DAI (champ no.83)

Nouveaux barèmes d'assurance et de valeurs de remplacement (voir note à la section 'Budget d'exploitation', item 'Assurances').

Réserve pour assurances (champ no.98)

Nouveaux barèmes d'assurance et de valeurs de remplacement (voir note à la section 'Budget d'exploitation', item 'Assurances').

Onglet 'Budget d'exploitation'

Assurances (champ no.26)

Application de nouveaux barèmes d'assurance et des nouvelles valeurs de remplacement par typologie (à l'exception des logements de 4 et 5 chambres à coucher).

En regard de l'assurance responsabilité civile, le taux par 100 \$ de valeur de remplacement a été fixé à 0,28 \$ pour les volets I et II et à 0,40 \$ pour les volets III.

Énergie, logements (Élec, Chauff, Eau) (champ no.29)

Application de nouveaux barèmes quant aux frais mensuels de service (énergie) par typologie.

Onglet 'Résumé'

Section Signature (villes mandataires)

Téléphone (champ no.81)

Ajout d'une validation quant au format de saisie : ne permettra que la saisie de 10 caractères numériques consécutifs.

Module de validations

Ajout de messages dans les cas suivants :

- a) Si un montant est saisi dans l'onglet 'Financement' dans les cellules d'ajustement forcé 'Volet III Urg' et qu'il n'y a aucune typologie de type 'urgence' dans l'onglet 'Immeubles – Prévus' : message de type 'Erreur'.
- b) Si un montant est saisi dans l'onglet 'Financement' au niveau de la 'Subvention Projet novateur' (champ no.102) et que le ratio de contribution du milieu sur les coûts de réalisation admissibles (champ no.48) est inférieur à 15% : message de type 'Avis'.